



Neully-sur-Marne
Château-Thierry - Châlons-en-Champagne - Vitry-le-François -
Mognéville
Ligny-en-Barrois - Saint-Dié des Vosges
Plainfaing - Colmar

28 mai au 02 juin 2024

Annexe 1

Edition 2024

Article 1 : La présente annexe précise les spécificités de l'édition 2024 et vient compléter le règlement général du Paris-Alsace Crédit Mutuel. Le parcours détaillé ainsi que les horaires de passage et de fermeture aux différents postes de contrôle sont joints à la présente annexe. Une cartographie détaillée au 1/25000^{ème} est téléchargeable sur le site de l'épreuve : www.paris-Alsace.fr

a) Prologue

Article 2 : Prologue à NEUILLY-SUR-MARNE

Date : Mardi 28 mai 2024

Heure de départ : 14h30 pour tous les concurrents.

Lieu : Sur le stade du parc des 33 Hectares à Neuilly-sur-Marne.

Informations : Un dossard à retirer sur place avant 14h00 sera fourni à chaque concurrent.

Aucun accompagnateur pédestre et/ou cycliste ne sera autorisé sur ce prologue.

Aucun ravitaillement ne sera fourni par l'organisation. Une zone de ravitaillement personnel sera matérialisée.

b) Procédure de départ

Article 3 : Procédure de départ (hors prologue)

Départ des concurrents :

A partir de Château-Thierry, tous les départs se feront dans l'ordre inverse du classement général établi lors du tronçon ou de l'étape précédente. Les concurrents partiront toutes les deux minutes.

Pour les duos, l'horaire retenu sera celui du concurrent le mieux classé. Les concurrents et leurs accompagnateurs devront être présents une demi-heure avant l'horaire de départ.

Article 4 : Horaires et particularités :

- **A Château-Thierry,** le départ sera donné devant le Palais des Sports, à partir de 14 heures pour la MYTHIQUE et à partir de 14h30 pour la CABU.
- **A Châlons-en-Champagne,** le départ de la CABU sera donné Avenue du Maréchal Leclerc à partir de 9 heures.
- **A Vitry-le-François,** le départ de la CABU sera donné Place d'Armes à partir de 15 heures. Le concurrent partira seul jusqu'à la Place Royer Collard.
- **A Ligny-en-Barrois,** le départ de la Mythique sera donné avenue Louis Dodin à partir de 22 heures.
- **A Neufchâteau,** le départ de la CABU sera donné rue de France à partir de 8h30. Accès interdit aux véhicules, le concurrent partira avec un accompagnateur pédestre ou cycliste jusqu'à l'entrée de Frebécourt.
- **A Brouvelieures,** le départ de la CABU sera donné En face de l'Hôtel de Ville à partir de 18 heures.
- **A Plainfaing,** le départ sera donné à partir de 9h30 pour la MYTHIQUE et à partir de 10h00 pour la CABU devant la Confiserie des Hautes Vosges à Habeaurupt.

Article 5 : Véhicules suiveurs et équipes d'accompagnement :

A chaque départ, tous les véhicules suiveurs et les équipes d'accompagnement se tiendront prêts afin de pouvoir suivre leur concurrent dès son départ.

- **A Château-Thierry,** les véhicules suiveurs seront stationnés Place Jean Moulin, l'accès est possible dès le mardi 28 mai. Le mercredi 29 mai à partir de 13h00, les véhicules suiveurs seront disposés en épi avenue Jules Lefèvre selon les directives des Commissaires.
- **A Châlons-en-Champagne,** pour la CABU, les véhicules suiveurs devront stationner avant 8h30 le jeudi 30 mai sur le parking du Grand Jard selon les directives des Commissaires.
- **A Vitry-le-François,** pour la CABU, les véhicules suiveurs devront stationner avant 15h00 le jeudi 30 mai sur le parking Place Royer Collard.
- **A Ligny-en-Barrois,** pour la MYTHIQUE, les véhicules devront stationner avant 21h30 le jeudi 30 mai dans le Parc des Luxembourg rue du Général de Gaulle.
- **A Neufchâteau,** pour la CABU, les véhicules devront stationner avant 8 heures le vendredi 31 mai sur le parking, Avenue de la Grande Fontaine, puis rejoindront la sortie de la Voie

- Verte à Frebécourt par la D164 (route de Coussey) pour attendre leur concurrent.
- **A Brouvelieures**, pour la CABU, les véhicules devront stationner avant 17h30 le vendredi 31 mai sur la Place devant l'Hôtel de Ville
 - **A Plainfaing**, tous les véhicules suiveurs devront stationner avant 9 heures le samedi 1^{er} juin sur le parking à l'arrière de la Confiserie des Hautes Vosges à Habeaurupt.

c) Procédure d'arrivée

Article 6 : Concurrents et véhicules suiveurs

- **A Dormans**, les concurrents de la CABU arriveront Place du Luxembourg, des emplacements seront prévus pour le stationnement des véhicules.
- **A Pogny**, les concurrents de la CABU arriveront sur le parking à droite rue Charles Lemaire, des emplacements seront prévus pour les véhicules.
- **A Mognéville**, tous les concurrents arriveront rue de la Gare, les véhicules devront stationner sur les trottoirs rue Robert Houy.
- **A Gironcourt-sur-Vraine**, les concurrents de la CABU arriveront dans le gymnase, les véhicules stationneront sur le parking de l'autre côté du rond-point.
- **A Saint-Dié-des-Vosges**, tous les concurrents arriveront rue Stanislas, des emplacements seront prévus pour le stationnement des véhicules Place Jules Ferry.
- **A Colmar**, tous les concurrents arriveront Place Rapp, des emplacements seront prévus pour le stationnement des véhicules.

Les accompagnateurs devront impérativement rester derrière l'athlète, laissant ainsi le concurrent franchir seul la ligne d'arrivée.

d) Maillots de leader

Article 7 : Un maillot de leader « CREDIT MUTUEL » sera remis à chaque vainqueur (femme et homme, MYTHIQUE et CABU) à l'arrivée du prologue à Neuilly-sur-Marne. Ce maillot sera porté au départ de Château-Thierry le mercredi après-midi.

A chacune des arrivées suivantes, un maillot sera remis au leader du classement général établi à l'arrivée de l'étape. Ce maillot sera porté dès le départ de l'étape suivante.

e) Points de repos

Article 8 : Des points de repos seront mis à disposition des athlètes et de leurs accompagnateurs.

- Le mercredi 29 mai à partir de 20 heures dans le gymnase d'Ay-en-Champagne,
- Le jeudi dès 14 heures au gymnase de Ligny-en-Barrois, accès par l'avenue Louis Dodin,
- Le vendredi dès 20 heures au Gymnase de Plainfaing, Route de Gérardmer.

Possibilité de prendre des douches, de faire chauffer de la nourriture, mise à disposition d'un micro-ondes, d'une bouilloire et de café.

Possibilité de dormir, à condition de prévoir des sacs de couchage, et des matelas pneumatiques personnels.

f) Médical

Article 9 : Un nécessaire minimum est demandé à chaque équipage par l'équipe médicale et doit être accessible facilement (possibilité de se faire prescrire les produits et médicaments par son médecin traitant) :

- **Dossier médical complété + documents complémentaires ;**
- Des documents d'identité + carte vitale du concurrent ;
- Couverture de survie ;
- Lampe électrique ;
- Thermomètre ;
- Bandes élastiques adhésives ;
- Matériels personnels pour soigner les pieds ;
- Pansements type double-peau (ex : compeed) ;

- Compresses ;
- Désinfectant ;
- Antispasmodique (ex : Spasfon) ;
- Antidiarrhéique (ex : Imodium) ;
- Anti-inflammatoire sauf contre-indication ;
- Antalgique.

Nous recommandons que chaque concurrent dispose également de :

- Crème solaire
- Casquette et lunettes de soleil
- Habit de pluie
- Vêtements adaptés en fonction de la météo en quantité suffisante
- réserve d'eau suffisante